

E X T R A I T
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

A R R E T E N ° 2 0 0 6 . 7 7

CREATION D'UN STOP
Intersection rue des Capucines/Rue des Glycines

Monsieur le Maire de la Commune de **SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212.2 et L 2212.5,

Vu le Code de la Route en ses articles R 225 et R 36,

Vu le danger existant à la sortie de la rue des Capucines où la circulation est dense,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un « STOP » pour des raisons de sécurité,

- A R R E T E -

ARTICLE I :

Un « Stop » est instauré pour les véhicules sortant de la rue des Capucines dans le but de laisser le passage aux véhicules circulant sur la rue des Glycines.

ARTICLE II :

Un traçage au sol matérialisera cette création, complété par un panneau « STOP ».

ARTICLE III :

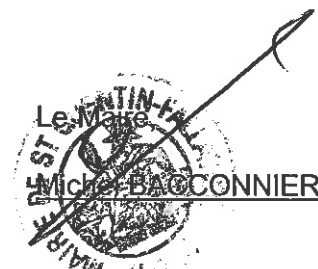
Les travaux seront effectués par le S.A.N.

ARTICLE IV :

La Police Municipale et la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de la bonne exécution de cet arrêté.

Fait à ST QUENTIN FALLAVIER

Le 23 juin 2006.



Copie : Police Municipale-Affichage-Gendarmerie-CSP-SMNI-Pressé-ST-SAN-